

Révision

Entrevue de M. Jean-Paul Gravel

CBVT-Québec, Télévision française

Le 4 septembre 2006, la journaliste Guylaine Bussière, du service des nouvelles de la station régionale de la télévision française à Québec (CBVT-Québec), a sollicité une entrevue de M. Jean-Paul Gravel, économiste-urbaniste, afin de connaître son opinion sur les effets de la baisse de la TPS sur les finances de la Ville de Québec. Cette demande faisait suite à un communiqué de Vision Québec, un parti municipal de la Ville de Québec, dont M. Marc Bellemare est le chef. Ce communiqué, publié le même jour, citait l'économiste.

Le même jour, la journaliste interviewait sur la rue M. Gravel.

Le 4 septembre, M. Gravel a porté plainte parce qu'il n'était pas satisfait de la manière dont s'était déroulée l'entrevue :

Dans le cours de l'entrevue, (on...) m'a demandé si j'étais d'accord avec la position de monsieur Bellemare sur cette question. Sur la foi des échanges que j'avais eus avec monsieur Bellemare, lors de ma présentation à son groupe, je lui ai répondu que oui, effectivement, j'étais d'accord avec lui.

À ce moment, la personne en question m'a fait remarquer que j'étais donc d'accord avec l'énoncé de monsieur Bellemare à l'effet qu'en retenant le montant de la tps la ville commettait un vol.

J'avoue que je suis resté interloqué; ça m'apparaissait fort de café comme position, c'est ce que j'ai dit à l'intervieweuse, mais cette dernière a fouillé dans ses papiers et m'a lu un extrait qui parlait de vol. Je me suis, vous le comprendrez, dissocié d'une telle position, d'autant plus que la façon dont c'était présenté laissait entendre que j'aurais pu aussi être l'auteur d'une pareille déclaration.

Au retour de l'interview, j'ai communiqué avec monsieur Bellemare pour en avoir le cœur net et obtenir son communiqué. J'ai obtenu et lu le communiqué, nulle part il n'y est question de vol.

(...) c'est à tout le moins une éthique discutable (...)

Le 5 septembre, le chef des émissions d'information à Québec, monsieur Marcel Courchesne a répondu au plaignant qu'« à la suite d'une discussion avec madame Bussière et des explications fournies, nous estimons que son travail a été fait dans le respect de nos Normes et pratiques journalistiques ».

Insatisfait de la réponse obtenue, le plaignant a demandé la révision du dossier par l'ombudsman.

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

... juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée **Normes et pratiques journalistiques** (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-Canada.ca/ombudsman.) Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité (NPJ, III, 2). Elle comporte aussi certaines observations sur l'interview (NPJ, 5.2).

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

La révision de l'Ombudsman

L'ombudsman a eu accès à une copie de l'intégrale de l'entrevue enregistrée (Annexe 1); il a aussi eu accès au communiqué émis par Vision Québec (Annexe 2). Enfin, il a été informé que cette entrevue n'avait pas été diffusée et n'avait donné lieu à aucun reportage ou nouvelle.

Le communiqué de presse de Vision Québec contient la phrase suivante dans son premier paragraphe :

Cette situation est jugée inacceptable par Vision Québec qui estime que les citoyens sont floués du fait que la Ville n'a pas ajusté à la baisse les tarifs relatifs aux loisirs municipaux et aux parcomètres, notamment.

Le dictionnaire Robert donne comme définition au verbe « flouer » :

Voler (quelqu'un) en le dupant , tromper (moralement).

La journaliste pose la question suivante :

Maintenant, vous êtes cité dans un communiqué de Vision-Québec. M. Bellemare qui dit que la ville vole les citoyens depuis le 1^{er} juillet. Êtes-vous de son avis?

L'ombudsman en conclut que la journaliste a reflété précisément le sens de la prise de position de Vision Québec dans sa question.

L'entrevue s'est déroulée sous le signe de la courtoisie. La journaliste a répété sa question pour s'assurer que le plaignant l'avait bien comprise; elle lui a donné tout le temps pour répondre. Elle n'avait pas à fournir à l'avance ses questions à l'interviewé :

*Certains, à qui l'on propose une entrevue, réclament quelquefois que les questions leur soient soumises à l'avance par écrit. Cela n'est pas admissible parce que l'auditoire serait mal informé de la nature de l'interview et l'interviewer, gêné dans son travail.
(NPJ, 5.2.1 Questions à l'avance)*

Conclusion

L'ombudsman estime que la plainte est non-fondée et la rejette.

R.G.
2006-09-25

Annexe 1 :

**Entrevue de M. Jean-Paul Gravel (JPG) par Guylaine Bussi res (GB)
(Effectu e dans la rue)**

Dur e approximative : 10 minutes

Transcription de l'extrait mis en cause

...

GB : *Maintenant, vous  tes cit  dans un communiqu  de Vision Qu bec. M. Bellemare qui dit que la ville vole les citoyens depuis le 1^{er} juillet. Partagez-vous son avis?*

JPG : *Bien, moi, je dirais oui. Effectivement, je suis d'accord avec lui. D'ailleurs,   partir des analyses que j'avais faites des programmes politiques, j'ai d j  dit : Arr tez cette esp ce d'h morragie... Je partage son avis l -dessus. Je partageais l'avis de M^{me} Boucher. Tout le monde a dit : on va r duire les co ts, on va contr ler, arr ter cette h morragie (Un enfant crie et d range, on lui dit : On essaie de faire une entrevue. Va voir tes parents mon b b . C'est un manque de savoir-vivre...)*

GB : *Donc vous partagez l'avis de M. Bellemare.*

JPG : *Tout   fait, sur la base de ce que j'ai vu des programmes politiques. Je dirais que tous les partis l'ont dit. C'est ce que j'ai vu : ils ont tous dit qu'ils allaient contr ler les co ts, r duire. Alors, l'avis de M. Bellemare est le m me que le mien. Dans ce cas-l  o  je dis : vous avez une occasion d'agir dans le sens de vos d clarations, faites-le!*

GB : *Ce n'est pas un peu pr matur  de parler de vol? On est le 1^{er} juillet, le 1^{er} septembre.*

JPG : *De quoi?*

GB : *Parler de vol.*

JPG : *J'ai pas vu  a.*

GB : *C'est pas un peu pr matur ? Il y a plusieurs grandes compagnies qui ont eu de la difficult    s'adapter. On sait que le budget est en pr paration. C'est pas un peu vite sur la g chette? Vous n'avez pas de lien avec M. Bellemare?*

JPG : *L -dessus, j'apprends que... Ce n'est pas une question de vol, mais pour moi, c'est une question de politique, de mauvaise politique   ce moment-ci, dans le contexte fiscal qu becois. Je ne suis pas le seul   le dire : on voit   partout. Le fardeau fiscal au Qu bec est trop  lev . Alors, il faut prendre, il faut commencer quelque part. C'est un petit pas... Au moins, c'est l'occasion de donner un coup d'annonce.   ce moment-l , la propri t  c'est du vol comme disaient les socialistes fran ais du XIXi me si cle. Non, non, j'irais pas jusque l ...*

GB : *C'est bon. Merci.*

Annexe 2 : COMMUNIQUÉ de VISION QUÉBEC

A l'attention du directeur de l'information :

Où est passée la baisse de la TPS ?

QUÉBEC, le 4 sept. /CNW Telbec/ - Plus de deux mois après la baisse de la TPS, passée de 7% à 6% le 1er juillet dernier, la Ville de Québec continue de charger les mêmes tarifs aux citoyens. Cette situation est jugée inacceptable par Vision Québec qui estime que les citoyens sont floués du fait que la Ville n'a pas ajusté à la baisse les tarifs relatifs aux loisirs municipaux et aux parcomètres, notamment.

Selon Vision Québec, la Ville a eu amplement le temps d'ajuster les divers tarifs puisque cette baisse de la TPS à 6% a été annoncée à maintes reprises par le gouvernement Conservateur, élu le 23 janvier dernier. Cette baisse a été officialisée dans le budget fédéral du 2 mai dernier, et est entrée en vigueur le 1er juillet.

Selon Vision Québec, plusieurs électeurs ont voté Conservateur lors de la dernière élection fédérale précisément en raison du fait qu'on leur promettait une première baisse d'une taxe à la consommation depuis des décennies.

"Cette baisse de TPS n'est pas une subvention déguisée pour les villes. Elle doit profiter directement aux citoyens qui peuvent l'utiliser comme bon leur semble. Il n'y a aucune raison pour que la Ville de Québec s'approprie cette baisse en maintenant sa tarification. C'est inacceptable et indécent. C'est un manque de respect flagrant envers le citoyen.", s'indigne le chef de Vision Québec, Marc Bellemare.

Vision Québec se dit surpris également du sans-gêne avec lequel on traite les citoyens alors que la Ville n'a pas daigné annoncer sa position face à la gestion du surplus qu'elle siphonne directement de la poche des contribuables.

"Dès l'annonce de la baisse dans le budget fédéral du 2 mai, le respect élémentaire aurait été que la Ville ajuste immédiatement ses tarifs à la baisse, ou du moins qu'elle nous dise comment elle allait gérer cette baisse dès son entrée en vigueur. Au contraire, je crois qu'on a voulu nous en passer une p'tite vite au moment où les gens étaient en vacances." de conclure Marc Bellemare.

L'économiste Jean-Paul Gravel a évalué l'impact de la baisse à 6% pour les citoyens de la Ville de Québec. Il estime à plus de 268, 260.\$, dont 55 437 \$ pour les parcomètres et 47 593.\$ pour les loisirs et la culture, la somme correspondant à cette baisse de TPS. Selon Monsieur Gravel, qui a procédé à de nombreuses recherches et vérifications sur la question, il s'agit avant tout d'une question d'honnêteté et de franchise envers le citoyen.

"La baisse de la TPS est un élément majeur de la politique fiscale du nouveau gouvernement à Ottawa. Il s'agit d'une mesure importante destinée à stimuler l'économie en augmentant le pouvoir d'achat des citoyens. Or, pour que les citoyens puissent agir en ce sens, encore faut-il que l'argent reste dans leur poche. En s'appropriant cette baisse, la Ville de Québec, fausse le processus et agit de façon douteuse, aux plans moral et fiscal. Les villes ne sont pas là pour faire de l'argent. Leur rôle se limite à gérer nos taxes de façon rigoureuse en fonction des coûts véritables des services offerts, ni plus, ni moins." a-t-il déclaré.

Appeler à commenter, le président de Vision Québec, Sébastien Tessier, a ainsi réagi. : "On nous avait promis le grand ménage à l'Hôtel-de-Ville, mais je crois que le Spic'n span est resté dans l'armoire ! Maintenir les tarifs alors que la TPS baisse à 6%, c'est un détournement de fonds normalement destinés aux citoyens de Québec. Ou bien c'est l'augmentation de tarifs la plus sournoise et la plus hypocrite qu'on ait vue dans l'histoire de la Ville !"

Renseignements: Sébastien Tessier, (418) 572-1915